



# **38<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL DU MONTBRISONNAIS**

**7 et 8 octobre 2017**

**Coupe de France des Rallyes 2018 coef.3**

**Championnat Rhône Alpes des rallyes 2017  
Challenges ASA FOREZ 2017**

Avec le concours de :  
Le Département de la Loire  
La Ville de Montbrison  
et l'ensemble des communes traversées

## **Règlement particulier**

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes Français

# 38<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL AUTOMOBILE DU MONTBRISONNAIS

## PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 28 Août 2017
Ouverture des engagements :	Lundi 28 Août 2017
Clôture des engagements :	Lundi 25 septembre 2017
Parution et distribution du carnet d'itinéraire :	Samedi 30 septembre et dimanche 1er octobre 2017 à la station Total Bellevue à Savigneux
Vérification des documents et des voitures :	Samedi 7 octobre 2017 de 7h45 à 12h00 Ecole de Moingt – Place du Colonel Marey à Montbrison
Parc fermé, après vérifications techniques :	Parking Centre Technique Municipal – Avenue Thermale à Montbrison
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires sportifs :	Samedi 7 octobre 2017 à 11h00 – Ecole de Moingt Place du Colonel Marey à Montbrison
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 7 octobre 2017 à 13h30 – C.T.M* Av Thermale à Montbrison et sur le site : <a href="http://www.asaforez.com">www.asaforez.com</a>
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape (1 <sup>er</sup> VHC) :	Samedi 7 octobre 2017 à partir de 15h00 - C.T.M* Av Thermale à Montbrison
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape (1 <sup>er</sup> VHC) :	Samedi 7 octobre 2017 à partir de 16h49 - place Bouvier à Montbrison
Horaire d'affichage des classements de la 1 <sup>ère</sup> étape :	après la dernière voiture rentrée au parc, à 21h
Publication des ordres et heure de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape :	le samedi 7 octobre à partir de 21h.
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape (1 <sup>er</sup> VHC) :	Dimanche 8 octobre 2017 à partir de 7h15 - place Bouvier à Montbrison
Arrivée du rallye (1 <sup>er</sup> VHC) :	Dimanche 8 octobre 2017 à partir de 17h28 - place Hôtel de Ville à Montbrison
Publication des résultats du Rallye :	30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
Vérifications finales :	Dimanche 8 octobre 2017 dès l'arrivée du rallye – Garage DUPUY à Montbrison
Remise des prix :	sur le podium à l'arrivée du rallye

**Tableau d'affichage :** Du début du meeting jusqu'au départ du rallye : **C.T.M\* – Avenue Thermale à Montbrison**  
Ensuite, jusqu'à la fin du meeting : **Entrée Jardin d'Allard à MONTBRISON**

\***C.T.M** : Centre Technique Municipal

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Forez organise en qualité d'organisateur administratif et technique, les 7 et 8 octobre 2017, avec le concours de la ville de Montbrison, du Département de la Loire, un rallye national automobile dénommé :

### 38<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL DU MONTBRISONNAIS

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **F.F.S.A.**, numéro : **720** en date du : 21 juillet 2017  
et par la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le numéro : **N24** en date du : 17 juillet 2017

## Comité d'Organisation

Le Président et les membres du Comité Directeur de l'ASA DU FOREZ.

**Secrétariat du Rallye** : A.S.A. du Forez, 23 Rue des Hauts de Terrenoire, 42100 SAINT-ETIENNE. Permanences les lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 18h. ☎ : 04 77 95 55 55 - Fax : 04 77 95 61 01 - Mail : [asa.forez@wanadoo.fr](mailto:asa.forez@wanadoo.fr)

Accueil téléphonique le samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017 : 04 77 95 55 55

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : [www.asaforez.com](http://www.asaforez.com)

## OBSERVATEUR :

Observateur Ligue Rhône-Alpes :

### 1.1P. OFFICIELS

Qualité		Nom	Licence	Asa
Collège des Commissaires Sportifs :	Président	Jean Carl ANNOVAZZI	8408	05-20
	Membre	Annie MALLET	48794	16-14
	Membre	Armand AGOSTINHO	12775	16-10
	Secrétaire	Martine AGOSTINHO		
Directeur de course	au PC	Daniel BERTHON	1621	05-20
Adjoint Directeur de Course + vhc	au PC	Thierry DUPECHER	2564	16-06
Adjoint à la Direction de Course 1-3-6-9	au PC	Jean-Luc DESHAYES	61305	05-20
Adjoint à la Direction de Course 2-5-8-11	au PC	René WEBER	26617	05-20
Adjoint à la Direction de Course 4-7-10	au PC	Louis-René VERLINE	21427	16-14
Organisateur technique – relation av autorités		Jean-Paul BRAYET	7774	05-20

Directeur de course	véhicule tricolore	Jean DETROYAT	3042	05-20
Adjoint	Véhicule tricolore	Patrice VIRIEUX	2909	05-20
Directeur de course	véhicule damier	Bernard COUZON	163872	05-20
Adjoint	véhicule damier	George BEAL	2910	05-20
Directeur de course délégué ES	ES n°1-3-6-9	Gérard MAURIN	9417	05-21
Adjoint Délégué ES	ES n°1-3-6-9	Catherine DESHAYES	220855	05-21
Adjoint Délégué ES (stagiaire)	ES n°1-3-6-9	Ludovic PION	146299	05-20
Directeur de course délégué ES	ES n°2-5-8-11	Christophe ARSAC	3591	16-14
Adjoint Délégué ES	ES n°2-5-8-11	Arnaud BERTACCHINI	134194	05-20
Adjoint Délégué ES (Stagiaire)	ES n°2-5-8-11	Bruno THEVENET	220856	05-20
Directeur de course délégué ES	ES n°4-7-10	Christelle HABOUZIT	128356	16-10
Adjoint Délégué ES	ES n°4-7-10	Marc HABOUZIT	7145	16-10
Médecin Chef	au PC	SAMU 42 ST ETIENNE		
Directeur de Course délégué au véhicule 00		HURARD Albert	1057	05-20
Commissaire Technique	responsable	Jean-Claude DESNOUX	11176	16-09
Commissaire Technique		André BOIVIN	3572	16-07
Commissaire Technique		Christian ALLOIN	13706	16-10
Commissaire Technique		Gérald MILAMANT	29575	05-20
Relation concurrents		Patrick GEOFFRAY	140271	05-20
Relation concurrents		Yvette CECILLON	11374	05-20
Relation concurrents		Josyane HURARD		05-20
Responsable vérifications administratives		Yvette CECILLON	11374	05-20
Juge de Faits		Pascal MAGNE	43098	16-14
Juge de Faits				
Responsable commissaires		Carmen BONNET	7787	05-20
Responsable du matériel		Robert FAYOLLE	161429	05-20
Responsable des radios		CONCEPT'COM		
Chargés des Relations avec la Presse		Serge LEQUERTIER	118035	05-20
Informatique - Classements		Patrick SOFT		
Speakers				
Inso Sono		Gilbert MERMET	34846	05-15
Remise des prix				

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés en tant que « juges de fait » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.... Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le **38e Rallye National du MONTBRISONNAIS** compte pour :

**La Coupe de France des Rallyes 2018** coefficient 3, pour le **Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes 2017** et pour les **Challenges ASA FOREZ**.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des équipages engagés et les convocations pour les vérifications administratives seront uniquement disponibles sur le site internet de l'ASA : [www.asaforez.com](http://www.asaforez.com)

Les vérifications administratives auront lieu le **samedi 7 octobre de 7h45 à 11h45 – Ecole de Moingt – Place du Colonel Marey à Montbrison**. Les vérifications techniques auront lieu le **samedi 7 octobre de 8h00 à 12h00 – Place du Colonel Marey à Montbrison**. Après vérifications, mise en parc **obligatoire** au Centre Technique Municipal – Avenue Thermale à Montbrison.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

**Garage DUPUY – 32 Bis avenue de la Libération à Montbrison**. Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**.

**1.3.3. «L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués et les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires, lors des vérifications techniques»**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **38e Rallye National du MONTBRISONNAIS** doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 25 septembre 2017** à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Les envois en recommandé sont déconseillés, délai de réception plus long.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **160** (cent soixante) voitures maximum. (moderne + VHC)

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **545 €**  
**505 €** pour les équipages 100% A.S.A. du Forez.  
**525 €** pour les équipages 50% A.S.A. du Forez.
- **tarif unique pour les équipages 100% féminin : 495 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1090 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

#### **Remboursement des droits d'engagement :**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

#### **3.3.1 ORDRE DE DEPART**

Pour la 1<sup>ère</sup> étape, l'ordre des départs du rallye est donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. L'attribution de ces numéros se fera dans l'ordre croissant en respectant l'ordre suivant:

Série 1 : Equipages 100% féminines, en respectant les priorités FIA et FFSA, et dans l'ordre croissant des classes suivantes

Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 3 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

Série 4 : Pilotes prioritaires « Rallye » FFSA (priorité A)

Série 5 : Pilotes prioritaires « Rallye » FFSA (priorité B)

Série 6 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Série 7 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, R5, A7S, GT+, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, F213, N3, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F212, N2 série, N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

En ce qui concerne les véhicules ouvreurs (0, 00, 000) et les « Promotions », l'organisateur se réserve le droit de les déterminer jusqu'au départ du rallye.

**Un reclassement sera effectué à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape (après 2 ES, représentant 17.450 Km, soit 14.70%)**

**Horaire d'affichage du reclassement : après la dernière voiture rentrée au parc, à 21 h.**

A l'issue de ce reclassement, les équipages 100% féminins s'élanceront devant les équipages mixtes ou 100% masculins.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

**L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet d'itinéraire.**

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celui de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- De disposer, sous la partie mécanique de chaque voiture d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

**4.3.2.3** Limitation de changements de pièces : *Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

### **4.6.P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

**Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.**

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le **38<sup>e</sup> Rallye National du MONTBRISONNAIS** représente un parcours de **297,63 km**.

Il est divisé en **2 étapes** et **4 sections**.

Il comporte **11 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **119,300 km**.

Les épreuves spéciales sont :

**1<sup>ère</sup> étape : Samedi 7 octobre 2017 :**

**E.S. N°1 : MONT SEMIOL 11,150 km à parcourir 1 fois**

**E.S. N°2 : COL DE LA PELLETIERE 6,300 km à parcourir 1 fois**

**2<sup>ème</sup> étape : Dimanche 8 octobre 2017 :**

**E.S. N°3-6-9 : MONT SEMIOL 11,150 km à parcourir 3 fois**

**E.S. N°4-7-10 : SAIL SOUS COUZAN 11,900 km à parcourir 3 fois**

**E.S. N°5-8-11 : ST GEORGES EN COUZAN 10,900 km à parcourir 3 fois**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

*Conforme au règlement standard F.F.S.A*

**6.2.6P.** Les reconnaissances sont autorisées le samedi 30 septembre 2017 de 9h à 18h et le dimanche 1er octobre 2017 de 9h à 17h. Il n'y a pas de reconnaissance pour l'E.S 2 qui est incluse dans l'E.S 5.

ATTENTION : Compte-tenu de la Fête de la Fourme et du Corso du dimanche après-midi, l'ES 1 est autorisée à reconnaître le dimanche 1er octobre de 9h à **14h au lieu de 17h**.

Responsable des reconnaissances : Mr J-P BRAYET : 06 87 46 18 78.

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum**. **Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit**. **Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ**.

Distribution du road book : **Uniquement à la Station TOTAL Bellevue – Chez Pascal CLAIRET**  
**2 Avenue Charles de Gaulle à Savigneux**

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.**

*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasuble Fluo avec Fonction

- Chefs de poste : Chasuble Fluo avec Fonction

La couleur des chasubles est conforme aux R.T.S.

### **7.5.1P. EPREUVES SPECIALES (E.S.)**

**7.5.1P.** **Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde (1/10<sup>ème</sup>)**

**7.5.17.3** Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales, sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentés, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

### **Contrôle anti-dopage :**

En cas de contrôles anti-dopage, ces derniers se dérouleront à l'hôtel MARYTEL à Savigneux. Les « escortes » seront deux juges de faits, deux relations concurrents et deux membres du Comité d'Organisation.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL**

*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

**ARTICLE 9P. CLASSEMENTS***Conforme au règlement standard F.F.S.A.**Et au règlement de la Coupe de France 2017.***ARTICLE 10P. PRIX**

La répartition des prix se fera de la manière suivante:

<b>GENERAL</b>		<b>- de 110 partants</b>	<b>à partir de 110 partants</b>
Premier		<b>500 €</b>	<b>640 €</b>
Deuxième		<b>360 €</b>	<b>500 €</b>
Troisième		<b>250 €</b>	<b>300 €</b>

<b>CLASSE (x 27)</b>		<b>- de 110 partants</b>	<b>à partir de 110 partants</b>
Premier	si – de 5 partants	<b>1/2 engagement</b>	<b>1/2 engagement</b>
	si + de 4 partants	<b>1 engagement</b>	<b>1 engagement</b>
Deuxième	si + de 6 partants	<b>25% de l'engagement</b>	<b>1/2 engagement</b>
Troisième	si + de 9 partants		<b>25% de l'engagement</b>

<b>FEMININES</b>	<b>si – de 3 partantes</b>	<b>si - de 5 partantes</b>	<b>si – de 10 partantes</b>	<b>si + de 10 partantes</b>
Première	<b>640 €</b>	<b>640 €</b>	<b>640 €</b>	<b>640 €</b>
Deuxième		<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>
Troisième		<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>
Quatrième			<b>200 €</b>	<b>200 €</b>
Cinquième				<b>100 €</b>

**Coupes :**

- Une coupe à chacun des trois premiers du classement général.
- Une coupe à chacun des trois premiers de chaque groupe.
- Une coupe au tiers du nombre de partants de chaque classe.
- Une coupe au premier équipage féminin.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables.

Trois coupes seront remises à des Commissaires de Route désignés par tirage au sort.

La liste des coupes n'est pas limitative, possibilité de primer jusqu'au 8<sup>ème</sup> pour les classes très chargées.La remise des prix se déroulera le **Dimanche 8 octobre 2017 sur le Podium à l'arrivée du rallye.**Les chèques seront envoyés à tous les équipages primés dans les cinq jours suivant l'épreuve. *S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement ne sera envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'Asa du Forez : [www.asaforez.com](http://www.asaforez.com)*